

# C- ANNEXES

## Annexe 1

### PROJET EOLIEN DE LA GRANDE PLAINE

#### PROCES-VERBAL DE VISITE DES LIEUX

Cette visite des lieux et du secteur concerné s'est déroulée le jeudi 6 janvier 2022 à partir de 14h30.

Le rendez-vous avait été pris auprès de M. José GOMEZ chef de projets au sein de la Ste ABO WIND avec lequel je me suis retrouvé à la mairie de PLEURS où nous avons été accueillis par le maire M. Janick SIMONNET dont j'ai fait la connaissance et avec lequel j'ai échangé sur mes permanences dans sa commune.

Dans une salle de la mairie, M. GOMEZ dans un premier temps m'a présenté la société ABO WIND fondée en Allemagne en 1996, forte actuellement de 700 collaborateurs dont 150 en France, maître d'ouvrage de 33 parcs raccordés et de 6 en constructions.

Puis le projet éolien de la Grande Plaine constitué de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraisons situé entre les communes de PLEURS et de LINTHELLES de part et d'autre de la C4 m'a été succinctement exposé après un rappel des démarches effectuées depuis les premiers contacts pris dans le secteur en 2013.

Mon interlocuteur a ensuite évoqué les différentes pièces du dossier d'enquête dont l'étude d'impact et l'étude de dangers en m'expliquant les décisions d'implantation des machines afin de respecter au mieux l'environnement et la biodiversité dans une démarche ERC.

A l'issue de cet exposé, nous avons parcouru la route entre PLEURS et LINTHELLES et, à l'aide de plans, j'ai pu repérer l'emplacement des futures éoliennes. Afin de mieux me rendre compte de l'implantation du futur parc, nous avons pris la direction de LINTHES puis de PEAS et d'ALLEMANT où de ces 2 communes nous avons une vue dominante sur la plaine champenoise. Le temps clair m'a permis de mieux appréhender l'implantation de ce parc et d'apercevoir les nombreux parcs éoliens de cette plaine.

De retour vers 16h15 à la mairie de PLEURS, j'ai fait connaissance du maire de LINTHELLES M. Thierry DUPONT. J'ai indiqué aux élus des 2 communes qu'il me semblait utile que leurs administrés soient prévenus des dates de l'enquête publique et des permanences du C.E. par la distribution de flyers ou d'avis municipaux dans les boîtes aux lettres.

J'ai quitté la mairie de PLEURS vers 16h30 laissant les élus des 2 communes en réunion avec le représentant d'ABO WIND dans le cadre d'une rencontre programmée.

## DEPARTEMENT DE LA MARNE

### COMMUNES DE LINTHELLES ET DE PLEURS

---

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER  
UN PARC EOLIEN DIT « FERME EOLIENNE DE LA GRANDE PLAINE »  
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
DE  
LINTHELLES ET DE PLEURS (9 EOLIENNES ET 3 POSTES DE  
LIVRAISON) PAR LA  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
« FERME EOLIENNE DE LA GRANDE PLAINE »**

<p><b>PROCES-VERBAL DE SYNTHESE PREVU PAR L'ARTICLE R 123-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b></p>
---

L'article R 123-18 du code de l'environnement dispose en son 2<sup>e</sup> alinéa que " **dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations "**.

Ce document a pour mission de présenter les observations recueillies pendant la durée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 janvier 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2022.



Le dossier d'enquête a bien été mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture des mairies concernées. Ce dossier était également consultable sur ordinateur à la mairie de LINTHELLES siège de l'enquête et sur le site internet de l'Etat dans la Marne.

Les personnes intéressées pouvaient consigner leurs contributions sur les 2 registres mis à leur disposition, par correspondance dans les mairies concernées et par voie électronique à l'adresse prévue par la DDT à charge pour elle de les communiquer au commissaire-enquêteur.

#### **→PERMANENCES : 4**

Mes 4 permanences se sont déroulées dans les salles des mairies concernées aux jours et heures indiqués dans l'arrêté préfectoral à l'article 3, à savoir:

- le lundi 31 janvier à la mairie de LINTHELLES de 9 h à 12h
- le mercredi 9 février 2022 à la mairie de PLEURS de 15h à 18h
- le jeudi 24 février 2022 à la mairie de PLEURS de 9h à 12h
- le mardi 1 er mars à la mairie de LINTHELLES de 15h à 18h

Ce sont au total 12 heures de permanence qui ont été assurées par le commissaire-enquêteur. Quelque 50 personnes se sont déplacées lors des permanences.

**TOTAL DES CONTRIBUTIONS :**  
**93 CONTRIBUTIONS REPRESENTANT ENVIRON 300 OBSERVATIONS**  
**1 PETITION AVEC 478 SIGNATAIRES**

#### **→CONTRIBUTIONS APPOSEES SUR LES 2 REGISTRES : 45**

Liste des contributeurs par commune :

##### **→COMMUNE DE LINTHELLES : 18 CONTRIBUTIONS – 25 PERSONNES**

- Pays d'Epernay et son patrimoine (président Roman SKONIECZNY de OSTOYA)
- Collectif des Associations du Sud-Ouest Marnais en Péril (président Gérard DUMOUTEL)
- Association Don Quichotte pour Chatillon sur Morin (président Xavier LETCHIMY, membre du Collectif ECEP 51))
- G. SEURAT
- Gilles DEBAIRE (1 er adjoint maire de Linthelles)
- Bruno PLOIX
- Mme et M. André PLOIX-
- Delphine AUBERT (remise document de 7 pages avec 15 annexes au nom de l'association en cours de constitution S.A.P.E. Stop aux Projets Eoliens et Savoir Apprendre Partager Ecouter)
- Corine GALLIOT (courrier)
- Jean-Paul VIGNIER (courrier au nom de l'association de Promotion des Deux Coteaux-AP2C)
- Carole LAURENT (courrier avec 2 annexes)



- Serge VARLET (maire de Linthes)
- Charly OZEREE
- Carole DOUCET (maire d'Allemant) annexe délibération de sa commune
- Virginie RICHON
- Claude LECOMTE (président de l'association Protection des Paysages et de l'Environnement-51)
- Jean-Luc CHARMEL (courrier)
- Thierry DUPONT (maire de Linthelles (courrier))

**→ COMMUNE DE PLEURS : 27 CONTRIBUTIONS - 30 PERSONNES**

- Jean-Luc PERGENT-randonneur
- Christophe RENAULT (Société TEREOS)
- Serge VARLET (maire de LINTHES)
- Marylène CONSTANT
- Pays d'Epervay et son patrimoine (président Roman SKONIECZNY de OSTOYA)
- Corine GALLIOT
- Serge VARLET
- Issam MOUSSLY (contribution également reçue par internet)
- Rémy FERAT
- Carole DOUCET (maire d'Allemant)
- Dominique DOREY
- Ghyslaine FRARIER
- Huguette CHAMPY
- Jean-Paul CHAMPION
- Bernard LAURENT
- Carole LAURENT
- Catherine et Damien CAPET
- Josée FERAT
- Jean-Noël LEGRAND
- Denis DOC
- Evelyne CAMUS
- Christian DESAUBRY
- Daniel BOGUET
- Anne DEBAIRE
- Elisabeth PRIET
- Thomas BRUGNY
- Janick SIMONNET(maire de Pleurs)

**→ CONTRIBUTIONS ADRESSEES PAR INTERNET : 46**

- Monique et Michel REMY
- D. PINARD (président de la section locale du SGC de SEZANNE)
- M. ADAM
- Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (pour le président, la directrice Amandine CREPIN)
- Jean-Marie TONDU (conseiller municipal de PLEURS)

- Gérard ROLLIN (société COLAS)
- Jean-Claude MEDRANO (maire de SAINT-LOUP)
- Julien LAMOTTE (EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-MAINE BRETAGNE)
- Maxime TOUBART ( président du Syndicat Général des Vignerons)
- Jean-Paul CHAMPY (retraité restaurateur)
- Issam MOUSSLY
- J.VALERO
- Xavier LETCHIMY
- Philippe GEERAERTS
- Bertrand DOYARD
- Adeline DOYARD
- Emmanuel TISSIER
- Raymond ANCELIN
- Bernard DOYARD
- Didier GROUSSAC (responsable Activité Eolien-INEO)
- Alain GUEROULT
- Sylvie CAROLI
- Gérard DUMONTEL
- Virginie RICHON
- Marine ARROUART
- Clara CHAUFOUR
- Jean-Claude CAPET et son épouse
- Carole LAURENT (contribution sans annexes)
- Association ASERC51
- Association ENOS 51(Environnement Nord-Ouest Sézannais)
- Jean-Yves FAURE
- Colette FAURE
- Monique GRESSIN
- Dominique DOREY
- Didier CAROLI
- Pascal CARUT
- Sophie GOUSSALE (présidente Aéroclub Sézannais)
- Francis TETREAU
- Céline CHAMPION
- Delphine AUBERT pour l'association S.A.P.E. (contribution également déposée en version papier)
- Stéphane DUBOIS –association APENC51-membre ECEP51
- Marc SCHNELL-président ADENOS
- Jean-Paul VIGNIER (contribution également reçue en version papier)
- Thierry DUPONT
- Béatrice PLOIX
- Martine PICHON

**➔ CONTRIBUTIONS ADRESSEES PAR VOIE POSTALE : 2**

- S. EVRARD
- F. BOUGON

## → PETITION : 1 avec 478 signatures

Cette pétition intitulée « Contre les projets éoliens à Pleurs et alentours » a été initiée par l'association S.A.P.E. (Stop Aux Projet Eoliens) et a recueilli 478 signatures entre le 15 et le 28 février 2022. La pétition fait apparaître que les signatures ont été recueillies dans 18 communes du secteur. Les communes les mieux représentées sur cette pétition sont Pleurs avec 59% des signataires et Gaye avec 25% des signataires. La commune de Linthelles n'est quasiment pas représentée.

## → THEMES ABORDES PAR LES CONTRIBUTIONS

Une dizaine de thèmes ont été abordés par les contributeurs qui se sont déplacés pendant les permanences et hors de celles-ci ou qui ont adressé leurs contributions par internet.

Les thèmes sont les suivants :

- Envahissement, Saturation, Encerclement**
- Dégradation du Patrimoine**
- Charte UNESCO, VUE, Proximité vignoble**
- Couloir principal de migration**
- Rendement, Démantèlement, Développement des ENR**
- Bio diversité, Impact sur environnement**
- Santé, Nuisances sonores, Autres gênes**
- Taxes, Economie**
- Emploi favorisé par le projet**
- Communication, Concertation, Dossier d'enquête.**

Le tableau qui suit récapitule ces thèmes et détaille les observations recueillies lors de cette enquête publique.

A titre indicatif, 70% des contributeurs sont opposés au projet (**NON**), 30% y sont favorables (**OUI**).







THEMES	Envassement Saturation Encerclément	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Biodiversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (internet)	Saturation Co-visibilité Non- respect du SRE et du SRADDET Non -respect de la qualité paysagère		Projet ne prend pas en compte les préconisations de la charte éolienne de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, ni le plan paysage éolien du vignoble de Champagne de FEE									x
Syndicat Général des Vignerons(SGV) (internet)	Saturation Co-visibilité depuis le vignoble		Atteinte aux paysages de Champagne et à la Valeur Universelle Exceptionnelle									x
Issam MOUSSLY (internet+ registre Pleurs)	Saturation					Economie émission de CO2 infime mais impact environnement al énorme		Pas d'avantage immédiat ou futur pour les habitants de Pleurs		Pas d'informations, ni de dialogue avec la population- Négligence des représentants de la commune		x
J. VALERO (internet)	Saturation					Préservation de notre patrimoine environnement al	Dégradation probable de notre santé- Nuisance sonore même à 1 km des éoliennes					x



THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Xavier LETCHIMY Membre du Collectif Environnement Champenois En Péril -ECEPS1 (internet)	Cartes du dossier d'enquête non actualisées avec 82 éoliennes oubliées dans le secteur  La Marne accueille déjà 700 éoliennes et souhaite stopper le développement de l'éolien.		VUE Proximité vignoble  Co visibilité, le projet étant à moins de 10 km des coteaux (Sézanne, Allentant)	Projet en plein couloir migratoire pour les oiseaux et les chauves-souris.	Obligation de démanteler la totalité des fondations (arrêté du 22 juin 2020) et non les mesures présentées par le porteur de projet-  98 % des éoliennes recyclées alors que la ministre précise que les pales ne sont pas recyclables.	Zones de repos inaccessibles pour certaines espèces et risques de collision avec les pales-  Chauves-souris impactées chasseront moins l'eudemis l'insecte nuisible pour les vignes.				Désinformation : aucune réunion d'information à destination des habitants pour peser le pour et le contre ainsi que les risques encourus- Aucune consultation pour avis des habitants(cf Nesle la Reposte et Châtillon sur Morin)- Convention d'Aarhus en faveur de la participation du public. - Dossier de 1500 pages inabordable pour le citoyen normal.		X
Philippe GEERARTS (internet)	Le nombre d'éoliennes est raisonnable et la répartition est mesurée.				Opposé à la sanctuarisation des campagnes, je suis favorable au développement des énergies renouvelables.  Comment les éoliennes seront-elles démantelées ? Que fera-t-on des centaines de mètres cubes de béton enfouis ?	La protection de l'environnement est respectée.	Les nuisances sont respectées.				X	
Bertrand DOYARD-champagne Bertrand et Bernard DOYARD(internet)	Trop d'éoliennes dans un même secteur		Image touristique de la Champagne- Classement UNESCO	Les oiseaux migrateurs ne passent plus au-dessus de VINDEY  Paysage défiguré avec les mâts et les lumières rouges la nuit.			Nuisances visuelles et sonores	Les éoliennes ne favorisent pas la création d'emplois-  Production d'énergie est-elle à la hauteur ?				X

THEMES	Envahissement Saturation Encerclément	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Adeline DOYARD (internet)	<p>Champ visuel pollué- Pour quoi tant d'éoliennes sur le même secteur ? La Champagne doit-elle être sacrifiée ?</p>		<p>VUE Proximité vignoble</p> <p>Inquiétudes pour le tourisme malgré le classement UNESCO</p>	<p>Oiseaux complètement déboussolés par ces « barrières » qui les empêchent de passer.</p>				<p>Part infime de l'électricité produite en France-Aucune création d'emplois-Appât du gain de certains promoteurs doit-il être supporté par la population de régions rurales.</p>				X
Emmanuel TISSIER(internet)	<p>La plaine champenoise n'a pas vocation à accueillir toutes les éoliennes et ses habitants à en supporter les préjudices</p>		<p>Classement UNESCO et mise en place zone d'exclusion- Richesses archéologiques du sous-sol champenois incompatibles avec les excavations des éoliennes.</p>	<p>Couloirs de migration sont à prendre en considération. Les bridages ou autres méthodes d'ABO WIND semblent légers</p>	<p>Transition énergétique est une évidence, un effort de chaque département doit être fait.</p>		<p>Etudes sur la santé en cours- Face au peu de recul le principe de précaution est d'actualité.</p>					X
Raymond ANCELIN(internet)		<p>Désastres esthétiques</p>				<p>Désastres écologiques</p>		<p>Désastres financiers pour les contribuables mais pas pour la Finance..</p>				X
Bernard DOYARD (internet)	<p>Déjà un nombre considérable d'éoliennes</p>		<p>Incohérence avec la charte de l'UNESCO</p>				<p>Pollution lumineuse</p>					X

THEMES	Envahissement Saturation encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte Unesco VUE Proximité vignoble	Couloir Principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Biodiversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	NO N	OUI
Didier GROUSSAC- INEO (internet)									Réalisation infrastructures de parcs éoliens dévolue aux entreprises locales (base vie, équipes logées dans des gîtes, 500 h intérim locaux, fournitures, béton, grutage, locations bungalow et engins)		X	
Alain GUERULT(internet)	Saturation Région sacrifiée	Trop près des habitations					Santé menacée					X
Marylène CONSTANT	Dégradation du paysage				Peu de rapport énergétique Impact sur la terre avec des tonnes de béton Non recyclage des pales		Impact sur la santé éolienne Une éolienne émet des infrasons sur un périmètre de 25 à 30 km Tumeurs au cerveau plus nombreuses dans le GRAND EST où il y a le plus d'éoliennes					X



THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Biodiversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication	OUI	NON
<b>Roman SKONIECZNY de OSTOYA –Pays d'Epervay et son Patrimoine</b>	Saturation	Proximité d'une cité de caractère Sézanne  Zones ont été le théâtre de batailles napoléonienne s., 14-18 et 39- 45,	VUE Proximité Vignoble  Classement UNESCO et dominant la plaine	Tenir compte de l'effet migratoire sur le Der	Exigence d'enlever les socles en béton Entretien des chemins d'accès à la charge du promoteur		Proche de la RN4, d'une ligne haute tension, d'un futur lotissement, d'une centrale nucléaire, d'une installation photovoltaïque pouvant fournir 7150 foyers Pales en raison effet glace ne doit pas surplomber les chemins ruraux et AFR			Il serait intéressant de faire un referendum auprès de la population		X
<b>Corine GALLIOT</b>	Assez d'éoliennes à perte de vue !				Ignorance sur le démantèlement et le reconditionnement des éoliennes	Ne détériorons pas, encore plus nos campagnes. Pensons aux générations futures .	Ignorance des répercussions sur notre santé	Ne laissons pas le fric gérer nos vies		Très mal informée- Plaquettes du promoteur truffées de sigles et de termes techniques dont la lecture est répugnante.	X	
<b>Serge VARLET</b>	Projet s'incorpore dans le paysage sans grand bouversement				Ce projet contribue à la transition énergétique dont nous avons tant besoin.		Je préfère voir des pales tournées qu'une centrale nucléaire fumer				X	

THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité Vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Biodiversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Rémy FERAT				Pas de rapport sur les oiseaux diurnes ou se nourrissant la nuit dans les champs comme la bécasse des bois ni des outardes canepetières- Pas de rapport sur les oiseaux locaux qui vont des marais de St Gond au lac du Der.	Revente des éoliennes ? Démontage à qui revient-il ? La société ABO WIND a-t-elle le droit à des crédits carbone pour les revendre ?	Pas un mot sur l'aménagement du territoire, ni haies, ni bosquets mais arrêt des éoliennes lors de la migration de printemps mais pas celle de l'automne...	Aucun rapport sur l'influence des ombres de pales	Projet reste trop subventionné et coûte à l'Etat		Ce projet amène un déclivement social dans la commune.		X
Carole DOUCET maire d'Allemant Contribution déposée sur les 2 registres de Pleurs et de Linthelles	Impact du paysage sur la plaine de jour comme de nuit	Eglise d'Allemant classée monument historique à moins de 10 km des implantations d'éoliennes	La commune viticole d'Allemant adhère à la Charte « Coteau x, Maisons et Caves de Champagne » et souhaite protéger ses paysages et ses coteaux viticoles.			Allemant lieu de passage de nombreuses espèces d'oiseaux dont des migrateurs, grues et hiboux des marais hibernant parfois. Différentes colonies de chauves-souris sont à demeure.	Impact audif compte tenu des vents dominants				X	
Dominique DOREY	Massacre marmais pour quel objectif ?						Bruit assuré pour les habitants	Enrichir certains au détriment d'une population qui subit. Ces engins ne font pas baisser notre facture d'électricité		Agriculteurs n'hésitent pas à accepter les travaux sur leurs terres sans se préoccuper des avis des habitants. Evidemment pas l'obligation de consultations publiques pour que les projets passent facilement mix énergétique avec le nucléaire		X

THEMES	Envahissement Saturation Encerclément	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Biodiversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Ghyslaine FRARIER	Quasi-totalité des éoliennes dans la Marne- Injustices flagrantes à l'égard d'une population clairsemée par rapport à d'autres territoires comme l'Alsace.		VUE Proximité vignoble	Perturbations des migrations des oiseaux		Impact sur environnement avec désastre écologique. Destruction des terres agricoles	Impact des éoliennes par rapport à la santé, conséquence des ondes à basse fréquence au vu des récents incidents signalés et des décisions du Tribunal de Toulouse ayant reconnu les nuisances des riverains et leur indemnisation.	Dévaluation des biens immobiliers				X
Huguette CHAMPY	Trop de points négatifs connus de tous !							Rapport financier positif pour certains et trop peu de rentabilité électrique		Pourquoi nous interpellier maintenant alors que tout est déjà programmé ?	X	
Jean-Paul CHAMPION	Sursaturation d'éoliennes chez nous Plus judicieux de répartir l'implantation des éoliennes sur tout le territoire pour répondre aux besoins en électricité									Manque cruel d'informations et manque de sérieux dans cette étude de projet.	X	
Bernard LAURENT	Saturation dans notre secteur				Une éolienne est trop proche du village.	Grainte pour l'élevage des escargots situé à proximité	Bruit jour et nuit et impossible de dormir à la belle saison avec la fenêtre ouverte					X



THEMES	Envassement Saturation Encerclément	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Biodiversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le Projet	Communication Concentration Dossier d'enquête	OUI	NON
Carole LAURENT	Trop d'éoliennes dans notre secteur, le sud-ouest marnais a suffisamment collaboré.											x
Catherine et Damien CAPET	Subjectivité de notre perception du cadre de vie alors que l'on s'accommode de nombreux bâtiments de grande taille pour la production agricole ou pour produire de l'électricité avec la centrale nucléaire de Nogent/Seine				Mise en place d'un mix énergétique le plus vaste possible, pour être le plus autonome possible. L'énergie éolienne complète parfaitement l'énergie photovoltaïque. Les éoliennes produisent les 2/3 de leur énergie en hiver alors que la production solaire est au plus bas. Taille des éoliennes permet d'être plus productives et de diminuer le nombre et d'être moins impactant.		Nous sommes bien plus incommodés par les bruits du quotidien (aboiements, mobylettes, tondeuses)	Baisse des taxes foncières grâce aux retombées financières de l'activité éolienne. Important de trouver des relais de croissance permettant l'entretien et le développement des communes.			x	
Josée FERAT		Le paysage est un patrimoine commun.	Paysage va être dénaturé par les éoliennes dans ce secteur de plaine qui s'étend au pied des coteaux sézannais et d'Allemant. Ces coteaux font partie d'un circuit avec une vue qui met en valeur la région.		Territoire abîmé et pollué par des installations qu'il faudra en plus démonter, à quel prix et par qui ?					Information faite mais trop technique et compliquée sans être à la portée de tous. Notre avis ne nous a pas été demandé alors que le projet engage pour 25 ans.		x

THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité Vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication	OUI	NON
Jean-Noël LEGRAND										Concertation Dossier d'enquête  Nouvel acquéreur d'une résidence à Pleurs, n'a pas été prévenu d'un projet éolien et se retrouve face à des éoliennes.	X	
Gérard DUMONTEL- ECEP51-	Saturation Ecrasement Encerclement					Faune et flore nécessaires à la vie de l'humain déjà très abîmées deviennent totalement transparentes	Répercussions sur la santé reconnues de mieux en mieux	Dès qu'il y a gains, les valeurs de l'être humain s'estompent très vite		Manque de respect et de considération envers les habitants des développeurs et de ceux qui les cautionnent.	X	
Virginie RICHON		Patrimoine protégé existant semble distant du parc projeté mais éoliennes ne se confondent pas dans le paysage	En contradiction avec le classement du territoire champois retenu par l'UNESCO	L'importance des couloirs de migration, des habitats de la faune avicole et de la protection des espèces est largement sous- estimée dans la réponse du porteur de projet à l'Ae.  Des espèces patrimoniales nichent dans des petites zones vertes mitoyennes. Pales et bruit des éoliennes présentent un danger absolu pour les oiseaux, choues-souris et autres espèces volantes.	Démantèlement a une importance haute écologique. Recyclage des matériaux composites nécessite encore du travail scientifique et technique en parallèle à une considération économique. Trop tôt encore pour évaluer le coût et la mise en œuvre réelle.	La Grande Plaine est un vaste espace agricole dont la fertilité (cf rapport 2022 Etat des terres agricoles en France)serait largement remise en cause par le bétonnage, la création de routes et les enfouissements de réseaux.  Zones de passage, d'entrepôts de matériel, de parking non définies dans le cadre des travaux.	Nuisances sonores et visuelles bien réelles à proximité des mâts malgré la distance légale entre le parc et les habitations		Déficience de l'information auprès des habitants directement concernés en terme professionnel, de santé et d'environnement	X		





THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Carole LAURENT-secrétaire de l'association Pays d'Epernay et son Patrimoine-	On ne voit plus que des forêts d'éoliennes de jour comme de nuit.	Eoliennes défigurent le paysage et détruisent le panorama.	Proximité des vignes Les Côtes de Sézanne-AOC Champagne- aux portes de Sézanne classée « Petite Cité de caractère » Eolienne E9 trop près du village et de la ferme aux escargots	Passage d'oiseaux migrateurs au printemps comme à l'automne.	Démantèlement est un casse- tête avec seulement 30 à 100 cm de béton retiré pour cultiver à nouveau les terres. Où et comment seront recyclés le béton, les mâts et surtout les pales en fibre de carbone. Aujourd'hui on ne sait recycler les pales.	Proximité zone Natura 2000 D'autres oiseaux que migrants vivent dans les bois environnants. Allers-retours pendant les travaux des camions – toupie abîmeront la petite route entre Linthelles et Pleurs et la D53.	Ondes émises sur l'humain- Nuisances sonores (infra-sons émis jusqu'à 10km)- cf annexe 1-	Maisons, terrains à bâtir, terres agricoles vont être dévalués et les familles ne viendront plus s'installer avec comme conséquence la fermeture de classe. Comment la SAS Ferme Eolienne de La Grande Plaine pourra cautionner le démantèlement avec un capital 100,00 € ? (cf annexe 2)	Depuis 3 ans on n'entendait plus parler de ce projet.	X		
ASERC 51			Paysage gâché par tous ces mâts alors que la charte UNESCO ne les accepte pas.		Eoliennes intermittentes nous rendant dépendants du gaz ou du charbon, c'est un non sens		Subventions aberrantes, gardons cet argent pour avoir des énergies régulières d'autant que nous aurons besoin de plus en plus d'électricité.			X		
ENOS 51	Saturation des paysages et prolifération des aérogénérateurs		Charte UNESCO menacée	Couloir migrateur principal			Electricité intermittente peu rentable et nocive en cas de non fonctionnement par l'utilisation d'énergies fossiles aggravant le CO2 .			X		
Jean-Yves FAURE	Saturation et prolifération vont accroître la défiguration du paysage et augmenter ce sentiment d'oppression totale ressentie avec les éoliennes existantes.		Projet fait fi de la charte UNESCO de par sa proximité des vignes de la Côte des Blancs				Menace sur la santé Menace sur le cadre de vie			Projet copie conforme d'un précédent projet rejeté par l'administration	X	



THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
<b>Colette FAURE</b>		Le paysage champenois va être défiguré la Champagne, coteaux, villages, forêts	Charte UNESCO mise en péril	En plein couloir principal de migration	Technique éolienne n'en vaut pas la peine. Electricité intermittente de faible rendement obligeant à déréguler le marché et avoir recours au charbon et au gaz	Machines pas écologiques avec socle en béton irrécupérable et pales non recyclables					X	
<b>Monique GRESSIN</b>			Paysage soumis à la charte UNESCO					Ces moulins à vent n'ont apporté que des emuls : augmentation du prix de l'électricité, ouvertures d'usines fonctionnant au gaz pour les remplacer. Rendement bien faible pour des projets qui nous coûtent une fortune			X	
<b>Dominique DOREY</b>	Il faut stopper le saccage du sud-ouest marnais(450 éoliennes installées dans la Marne, 179 autorisées et 341 en cours d'instruction)		Proximité du vignoble contraire à la charte UNESCO concernant l'Aire d'Influence Paysagère qui préconise 10 km de zone de protection VUE autour des 320 communes de la zone d'engagement	Espace vierge le long de la vallée de la Pleurre relevé par l'Ae sans doute effacé d'un revers de palabre par le développeur. Constat de la halte de cigognes à Champaubert donc perturbations de vols migratoires	Etude de dangers : attention chute de glace-Le positionnement de 5 éoliennes sur 9 ne respecte pas la distance de sécurité des piétons , cyclistes, véhicules à moteur (route communale impactée par E4, E5, E6, E9 , RD53 par E9 et RD205 par E3)		Projet inapproprié à la qualité de vie des habitants			Pas de vote citoyen mis en place sous forme de consultation publique. L'enquête publique n'est pas représentative du ressenti des habitants qui n'osent pas toujours affirmer leur point de vue. Mise à jour des parcs alentours est absente des documents. Absence dans le dossier d'une carte avec les distances aux habitations.	X	

THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation Patrimoine	Charte-UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes,	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Denis DOC					Besoin de plus en plus d'énergie. Mix énergétique important						X	
Evelyne CAMUS					Besoin d'énergie supplémentaire mais il faut installer un nombre d'éoliennes avec parcimonie.						X	
Christian DESAUBRY Daniel BOGUET					Contribution au mix énergétique vu les difficultés d'approvisionnement de l'énergie		Amélioration des finances de la commune				X	
Anne DEBAIRE					Développement de nos énergies renouvelables pour faire face à nos besoins de plus en plus importants						X	
Elisabeth PRIET					Indépendance énergétique Pollution de notre planète		Revenus supplémentaires pour la commune				X	
Thomas BRUGNY							Revenus non négligeables pour la commune				X	
Janick SIMONNET – maire de Pleurs					Mettre en œuvre éolien, photovoltaïque, centrales nucléaires et hydrauliques pour assurer la production d'énergie dans le cadre de notre souveraineté énergétique et de la neutralité carbone. Energies renouvelables sont l'avenir de notre mix énergétique.		Apport financier de 35 000 € par an pour la commune permettant remplacement éclairage public, trottoirs à créer, effacement des réseaux de distribution publique, mise en place vidéo surveillance pour sécuriser la commune.				X	

THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête Commune pénalisée par une décision préfectorale non fondée qui a retardé le projet. Projet utile pour une petite commune	OUI	NON
Gilles DEBAIRE 1 er adjoint au maire de Linthelles											X	
Bruno PLOIX											X	
André et Madame PLOIX											X	
Delphine AUBERT-association S.A.P.E.	Préserveons nos terres de cet envahissement éolien. Le seuil d'acceptabilité est largement atteint.	Atteinte au patrimoine impacte tourisme et emplois	Proche de la côte du sézannais inscrite au patrimoine de l'UNESCO	Flux migratoire impacté par collision et barotraumatisme . Décès de 7 oiseaux par an par éolienne soit 49 000 oiseaux pour les 700 éoliennes marnaises	Coût du démantèlement, bien au-dessus de la provision prévue au regard d'un devis datant de 2014	Modification du paysage par mitage. AFR a donné son accord à ABO WIND pour le passage des engins lors des travaux mais il n'y a pas eu d'AG ce qui rend cet accord caduc.	Pollution visuelle	Porteur de projet : on peut s'interroger sur la nécessité de créer une telle société au capital de 100 €. Interrogations sur le suivi du parc si la société Ferme éolienne de La Grande Plaine était dissoute. Quels seraient les recours pour les propriétaires ? La commune ?		Documents d'enquête indigestes. Brochures d'ABO WIND : ode à l'éolien. Information locale succincte. Les projets éoliens devraient recevoir l'approbation des habitants pour cela une seule alternative la consultation locale.		X
Céline BIDAULT					Rendement des éoliennes affligeant par rapport aux dégâts occasionnés. Agriculteurs mal informés du coût réel du démantèlement	Impact sur biodiversité Devenir des nappes phréatiques ?	Impact sur la santé (cf cour d'appel de Toulouse reconnaissant syndrome des éoliennes)			Désinformation totale, aucune consultation des habitants du secteur. Cartes des projets non mises à jour		X







THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Jean-Luc CHARME					Energie est devenue essentielle. Parc entre dans cette aire de durabilité dimensionnée à notre territoire.	Impacts étudiés avec discernement		Retombées économiques non négligeables pour les communes, la population et les agriculteurs. Attraits pour notre territoire quand le stockage de l'électricité sera maîtrisé	Sud-Ouest marnais a bien besoin d'activités économiques supplémentaires pour ne pas voir un dépeuplement radical, une agriculture des grandes surfaces et une activité industrielle exsangue		x	
Thierry DUPONT- maire de Linthelles			Explications sur le retard de ce projet : projet rejeté par l'état en 2016 (recours administratif avait fait tomber ce projet) et nouveau projet déposé en décembre 2018. Entre temps la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a établi une charte modifiant les prescriptions concernant l'implantation des parcs et la distance par rapport aux vignobles.			Implantation retenue correspond à un projet de moindre impact paysager, acoustique, écologique et humain.		Motivations communales pour ce projet : participation à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables, compenser les baisses successives des dotations de l'état, améliorer le cadre de vie au sein de la commune	Depuis 2013 concertation avec les 3 conseils municipaux de Linthelles, Pleurs et Gaye- Gestion du projet en totale transparence avec communication et information (CR de conseils municipaux, organisation de permanences publiques, articles presse, partenariat avec AVCS et distribution de 4 bulletins d'information)	x		

THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Pascal CARUT-agri- viticulteur			Projet en totale contradiction avec le reclassement UNESCO et avec les distances à respecter des vignobles de Broyes et d'Aillemant, de la côte géologique de l'île de France citées dans le SRE. Trop proche de la prochaine zone AOC de la révision de l'appellation pour les communes de St Loup et de Péas.									X
Sophie GOUSSALE- présidente Aéroclub Sézannais	Nous avons déjà notre lot d'éoliennes.				Démantèlement non maîtrisé		Accidentogène et perturbant pour une école de pilotage en raison des turbulences dues aux pales pour un pilote et encore pire pour un élève pilote.  Pollution visuelle.					X
Céline CHAMPION et sa famille	Saturation Encerclement Eoliennes de plus en plus grandes, lumières rouges et pylônes immenses de tous côtés.			Couloir d'oiseaux migrateurs. Les oiseaux doivent être préservés. Ce n'est pas un arrêt de 2 fois une semaine par an qui évitera les morts d'oiseaux.		Nous devons partager notre espace avec les autres espèces, c'est vital pour nous humains et les oiseaux, animaux, insectes...						X

THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Béatrice PLOIX					Projet va dans le sens de la transition énergétique. C'est un projet citoyen avec le souhait de prendre en charge les mutations nécessaires pour la production d'énergie aujourd'hui et demain.						X	
Martine PICHON	Attristée de voir ces monstres qui envahissent nos plaines.			Aucun respect pour nos oiseaux migrateurs	Démantèlement laissé en héritage à nos enfants car ces sociétés ne s'en chargeront pas !	Néfastes à la flore	Néfastes à notre santé	Energie ... rentable ! Non seul l'argent appâte tous ceux qui touchent ces sommes généreuses. Ces nouvelles énergies ne feront pas baisser mes factures d'électricité.				X
Thierry DUPONT	Comment se dire écologiste et ne pas être favorable au développement des éoliennes ? Arrêtons de de trouver de faux arguments, de faux prétextes pour conserver notre environnement visuel tel que !						Les éoliennes ne polluent pas les nappes phréatiques, les rivières et les fleuves. C'est différent des conditions d'extraction de l'uranium au Niger, des déchets radioactifs au large de la Somalie pour assurer nos besoins en électricité. Les éoliennes sont des énergies renouvelables, énergies de paix			Projet mûrement réfléchi et en concertation avec les communes proches et la population	X	



THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Marc SCHNELL- président de l'ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais)	Secteur très largement impacté, 10 fois plus « servi » que la moyenne nationale-  Totalemnt submergés au point d'atteindre l'irréparable		Implantation du parc à 5,4 km des cotéaux de Champagne de la Cuesta d'île de France, vignoble classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au sein même du secteur d'exclusion.	En plein couloir migratoire identifié par le SRE	Les éoliennes produisent sur leur durée de vie un kwh 2 à 3 fois plus carboné que le kwh nucléaire en tenant compte de la trace carbone des machines et de la nécessité de faire appel aux centrales gaz, fuel voire charbon pour pallier les périodes sans vent.	Proximité de zones humides qui prolongent les marais de St Gond dont partie classée Natura 2000 avec dossier de candidature pour classement en 12 e parc naturel français de zones humides avec rapprochement marais d'Anglure.		Véritables machines à sous avec contrat avantageux sur 15 ou 20 ans.  Bénéfice du promoteur 457 000 € par éolienne et par an !  Montage financier machiavélique pour la chaîne administrative alors qu'en définitive c'est une collecte d'impôt qui ne dit pas son nom !		Nécessité de communiquer : un manquement manifeste- Commune a savamment négligé son rôle d'information .  Temps d'étude trop court pour consulter et analyser 1500 pages.  Cartes du dossier non mises à jour, il y manque 82 éoliennes		X
Stéphane DUBOIS- APENC51, membre ECEP51	Zone et département déjà bien trop largement impactés par l'industrie éolienne (Marne total 950, en service 449, autorisées 184, instruites 317)  Moratoire immédiat sur tous les projets en instruction dans notre secteur.			Densification délibérément incontrôlée-  Emprise presque totale sur les couloirs de voils de la plaine crayeuse : projet situé entre une ZICO et une ZNIEFF de type 2, la forêt de la Traconne.			Les études et préconisations de l'ANSES concernant les infrasons et les basses fréquences n'ont pas été suivies. Les mesures acoustiques ne prennent pas en compte l'extra audible. On ne tient pas compte de l'aspect pulsé de l'onde. De nombreuses études montrent que les infrasons sont nocifs et se propagent jusqu'à 20 km. Le porteur de projet balaie cet aspect en parlant de puissance négligeable. Nocivité reconnue par la Cour d'Appel de Toulouse en 2021			Emprise sur notre bien commun.  Corruption active/passive répandue.  Consultations publiques permettent le choix réel de la population et non pas les intérêts d'une minorité.  Tableau réponses de la complétude ainsi que demande indisponibles sur le site depuis le 22/02/22		X



THEMES	Envahissement Saturation Encerclement	Dégradation du Patrimoine	Charte UNESCO VUE Proximité vignoble	Couloir principal de migration	Rendement Démantèlement Développement des ENR	Bio diversité Impact sur environnement	Santé Nuisances sonores Autres gênes	Taxes Economie	Emploi favorisé par le projet	Communication Concertation Dossier d'enquête	OUI	NON
Francis TETREAU	Secteur déjà totalement saturé par une invasion d'éoliennes- Représentation restrictive car elle ne met pas en évidence les projets de parcs en cours soit 53 éoliennes supplémentaire s.			Mise en évidence d'un couloir de migration, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par le pétitionnaire.		Pas de demande de dérogation de destruction sur espèces protégées, car s'il y a une possibilité d'impact, le concepteur doit faire une demande de dérogation comme le prévoit le code de l'Environnement avec avis du Conseil National de Protection de la Nature.				2 documents indispensables manquent à l'appel sur le site : le tableau réponses de la complétude ainsi que sa demande.		X
S. EVRARD			Proche des coteaux de Broyes et d'Allemant		Energie verte non adaptée à notre région	Problème pour les oiseaux et autres mammifères	Pollution visuelle	Electricité infirme par rapport à nos besoins				X
F. BOUGON	La plaine champenoise compte déjà beaucoup trop d'éoliennes		Que fait-on de la charte UNESCO ? C'est un non-sens.			C'est une catastrophe pour la biodiversité	Nuisances sonores Champs magnétiques Répercussions sur notre santé	Notre bien-être est plus important que le côté financier qui profite à certains ?		Judicieux de demander l'avis des habitants		X

**AUTRES CONTRIBUTIONS NE FIGURANT PAS DANS LE TABLEAU :**

-M. G. SEURAT a effectué une simple consultation du dossier sans avis (registre)

-M. Christophe RENAULT de la Société TEREOS a déposé le plan du réseau d'épandage des boues de la sucrerie de Connantre sur les communes de Linthelles et de Pleurs (registre).

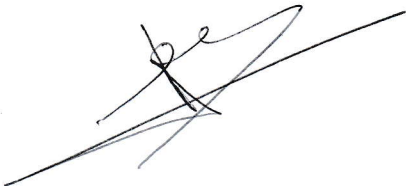
-Mme Sylvie CAROLI et M. Didier CAROLI s'interrogent sur la lenteur de la réalisation de ce projet et demandent quels sont les blocages et les explications qui justifient cette non action (2 messages par internet).

Telle est la synthèse constituée de 28 pages que je soumetts et remets ce 8 mars 2022 à M. José GOMEZ, responsable de projets de la Société ABO WIND en application de l'article 123-18 du code de l'environnement.

La Société ABO WIND dispose de 15 jours pour me faire part de ces remarques sous forme de mémoire en réponse qu'appellent de sa part ces éléments portés à sa connaissance.

Le 8 mars 2022

Le Commissaire Enquêteur



Jean-Pierre GADON

Pour la Société ABO WIND



José GOMEZ